

## Chapitre II : Identité culturelle

« L'Europe, avant d'être une alliance militaire ou une entité économique, doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé de ce terme. »<sup>1</sup>

### A. La culture comme racine

Chaque discussion sur l'Europe mène, tôt ou tard, à des réflexions sur ses valeurs et sa culture. Associée au premier abord avec d'autres disciplines, comme la philosophie, l'histoire ou la sociologie, la culture est aussi prédominante pour le droit, particulièrement lors d'une perspective supranationale.

Nous essayons de saisir dans ce chapitre quelques bases essentielles à l'unification de l'Europe, en traitant d'emblée le thème de la culture de la manière suggérée par Jean Monnet, « l'inventeur » de la méthode d'intégration fonctionnelle. Monnet aurait dit que s'il devait recommencer le processus d'unification de l'Europe, il commencerait par la culture. Même si on sait aujourd'hui que le fameux adage ne vient pas de lui, nous adhérons pleinement à cette noble idée.

Un juriste tenterait tout d'abord de définir ce terme à l'aide de catégories du droit positif, comme par exemple les tâches de l'État concernant la culture et la promotion de la culture, ou alors, de livrer un encadrement terminologique précis. Pour notre part, nous aimerions partir de l'idée de la culture en tant que force créatrice publique. En tant que telle, la culture est un phénomène diffus, à plusieurs facettes. La culture contribue à ce que l'homme prenne conscience de ses relations avec ses semblables, son environnement et son histoire. Curieusement, le sociologue Matthew Arnold<sup>2</sup> percevait dans la culture non pas un héritage qu'il faut préserver, mais avant tout un potentiel de renouvellement de la situation actuelle, une pensée qui à présent semble tout à fait appropriée. Nous sommes convaincus que le retour idéal vers la culture européenne commune est une des clés qui aiderait à surmonter la crise identitaire actuelle.

En ce qui concerne cette culture européenne, les difficultés commencent avec la tentative de délimiter les frontières culturelles de l'Europe. Vers quel critère s'orienter ? Langue, religion, géographie, ordre juridique ? Tout d'abord, l'idée de frontières naturelles semble plus que douteuse. L'Oural comme limitation

---

<sup>1</sup> Robert SCHUMAN, *Pour l'Europe* (Paris 1963), 4<sup>e</sup> éd., Genève 2005, p. 37.

<sup>2</sup> Matthew ARNOLD, *Culture & Anarchy*, 1<sup>ère</sup> éd. 1932, Cambridge 1971, p. 6.